

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408045-DE  
Regu le 16/04/2015

## VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.04.08/045

### CONVOCACTION

Date	01/04/2015
Affichage	01/04/2015

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	33

**THEME :** PATRIMOINE 2.

**OBJET :** CONVENTION ENTRE LA  
VILLE DE BRIANÇON ET VISA  
TREKKING/ETE 2015.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril 2015 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM**, Maire.

**Étaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

### **Étaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
GRYZKA Romain pouvoir à MUHLACH Catherine.  
MONIER Bruno pouvoir à BREUIL Marc.

### **Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, MONIER Bruno.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408045-DE  
Regu le 16/04/2015

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la mise en place d'un nouveau partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et VISA TREKKING pour la mise en place de sorties ½ journée en VTT VAE autour de la barrière fortifiée du 18<sup>e</sup> siècle inscrite au Patrimoine mondial au titre des fortifications de Vauban.

Ces sorties en Vélo Tout Terrain avec Assistance Électrique, accompagnées par un guide-conférencier et un accompagnateur en montagne BE et qualifié VTT, étant prévues tous les jeudis matin entre le 9 juillet et le 27 août 2015.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les obligations de chaque partenaire.

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice, chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » article 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'adopter la tarification des prestations proposées ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à percevoir les recettes correspondantes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 16 AVR. 2015  
PUBLIÉ LE 16 AVR. 2015  
NOTIFIÉ LE

Le Maire,  
Gérard FROMM



## CONVENTION

---

### Entre

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard Fromm, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération N°2015. . . / . . . du Conseil Municipal du

d'une part,

et

Bureau Montagne VISA TREKKING, regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne, représenté par son gérant Monsieur Christian Aubert,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour l'été 2015, la mise en place d'une nouvelle prestation de découverte du patrimoine fortifié autour de Briançon.

- **Sorties ½ journée Nature et Patrimoine en Vélo Tout Terrain avec Assistance Électrique**

Circuit en boucle sur d'anciennes routes militaires, autour des forts de Vauban, pour découvrir les ouvrages majeurs de la barrière fortifiée, de la crête du Point du Jour en passant par les forts du Randouillet, du Dauphin, et des Têtes et le majestueux pont d'Asfeld

Niveau facile, environ 10 km.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et qualifié VTT et un guide-conférencier de la direction du Patrimoine agréé par le ministère de la Culture et de la Communication.

Les objectifs principaux sont :

- De permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- D'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- De diversifier les activités estivales,
- De sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 14 ans sous la responsabilité d'un adulte et de plus de 1,55 m.

### **ARTICLE II : Modalités**

- **Sorties ½ journée Nature et Patrimoine en VTT VAE**  
les jeudis matin : 9, 16, 23 et 30 juillet / 6, 13, 20 et 27 août 2015 de 9 h à 12 h  
La prise en charge du public se fera à 9 h à Sainte-Catherine, ville basse.  
Durée de la visite : environ 3h00.

#### **Tarifs publics :**

Plein tarif : 56 €/personne

Tarif réduit : 49 €/personne

### **ARTICLE III : Mises à disposition**

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la sortie. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- L'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) qualifié VTT de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 10 personnes.
- La mise à disposition du matériel : VTT VAE, casque et gants pour le public et le guide conférencier.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire, pour la durée de ses interventions à Briançon, une assurance responsabilité civile.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion de ces sorties.

### **ARTICLE IV : Dispositions financières**

La vente au public des prestations a lieu dans les deux lieux des partenaires jusqu'au mardi précédent avant 18h :

- Au Bureau Montagne de Visa Trekking : boutique Elliot locations,
- Au service du Patrimoine, porte de Pignerol.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408045-DE  
Regu le 16/04/2015

La part retenue par la Ville de Briançon pour la prestation du guide-conférencier s'élève à 5,60 € par personne.

- Sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- Sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par Visa Trekking.

Fait en quatre exemplaires originaux à Briançon, le

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon

Christian AUBERT

Gérard FROMM

